



Paris, le 30 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques pour les prairies : les décisions se font attendre, et les éleveurs restent dans l'opacité !

Le nouveau dispositif de gestion des risques climatiques, largement revisité, est entré en application début 2023, avec les incertitudes normales liées à la mise en œuvre d'un nouvel outil. Plus inquiétant, les questions liées au fonctionnement du dispositif prairies demeurent sans réponse alors que la campagne est désormais terminée depuis un mois.

Alors que le fonctionnement via l'indice de production des prairies doit permettre, sur le papier, une gestion rapide et efficace des dossiers, avec une vision précise des pertes de chaque éleveur, force est de constater que plus d'un mois après la fin de la campagne, les éleveurs ne sont toujours pas informés des résultats de l'indice, ni de façon collective, ni de façon individuelle ! Les modalités de fonctionnement de l'instrument public de solidarité nationale, pourtant clarifiées et mises en œuvre pour d'autres productions (non soumises aux indices) ne font encore l'objet d'aucun élément de mise en œuvre pratique pour les pertes sur prairies. Aussi, les éleveurs des zones impactées par une forte sécheresse ce printemps, sont encore dans une totale incertitude concernant la reconnaissance de leurs pertes et la procédure à suivre pour être indemnisés.

Il est nécessaire que l'Etat intègre l'urgence de la situation et agisse rapidement :

- En publiant les résultats de l'indice de pousse des prairies, à l'échelle nationale, départementale et individuelle afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des éleveurs ;
- En diffusant les modalités de saisine des Préfets que les éleveurs non-assurés devront suivre ;
- En clarifiant le dispositif de recours qu'un éleveur peut solliciter, auprès de son assureur ou de l'Etat, s'il conteste les résultats de l'indice appliqué à son élevage ;
- En poursuivant l'amélioration de l'indice pour la détection de la pousse (ou non) de l'herbe, et permettre de mesurer les conséquences engendrées par d'autres aléas et notamment la grêle ;
- En validant rapidement le déploiement, d'un observatoire de suivi de la pousse de l'herbe, en 2024, basé sur plus de 350 fermes réparties sur l'ensemble des territoires herbagers français.

Les représentants des producteurs et éleveurs de ruminants demandent à l'Etat d'avancer, pour plus d'efficacité et de transparence sur le déploiement du dispositif prairies ! De ces actions découleront la réussite ou l'échec du dispositif pour les prairies. Face aux évolutions climatiques, les prochaines décisions seront déterminantes pour l'avenir des éleveurs de ruminants français.

Contacts presse

FNSEA – Renan Morgat – renan.morgat@reseaufnsea.fr – 06.21.16.80.84

FNB – Thierry Rapin - thierry.rapin@fnb.asso.fr – 06.72.91.60.02

FNPL – Jean-Manuel Vignau – communication@fnpl.fr – 07.68.03.86.37

FNO – Rachel Legrand – rachel.legrand@fno.asso.fr - 06 28 01 43 32

FNEC – Sophie Espinosa - [sespinosa@fnec.fr](mailto:sespinos@fnec.fr) – 06 37 47 11 68